

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 22 juin 1973

432

LIBRARY

Note BIO COM (73) 74 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

---

REUNION DE LA COMMISSION

Les travaux de la Commission ont été axés essentiellement sur les affaires économiques et monétaires, la TVA et la simplification des formalités douanières.

1. - La Commission a adopté au cours de sa réunion d'hier une résolution de communication au Conseil sur la politique économique à suivre en 1973 et sur la préparation des budgets publics en 1974. Conformément à la procédure prévue pour la coordination de la politique économique, le Conseil des ministres des finances du 28 juin en délibérera. La Commission demande que les mesures de lutte contre l'inflation prises par les gouvernements à la suite de la conférence au sommet et du Conseil de décembre 72, soient poursuivies et intensifiées, et propose à cet effet une série de mesures concrètes et de "recommandations ne s'adressant non seulement aux autorités centrales, mais aussi aux collectivités locales". Il faut noter que la Commission souligne que les taux d'intérêts accordés dans la Communauté aux petits épargnants (caisses d'épargne, etc.), sont à l'heure actuelle inférieurs au taux d'inflation.
2. - La Commission va envoyer au début de la semaine prochaine au Conseil sa 6<sup>e</sup> proposition de directive qui constitue un véritable code européen de la TVA et représente le premier élément concret concernant l'harmonisation des taux. (la P-32 sur cette affaire vous a été envoyée ce jour).
3. - Sur proposition de M. Gundelach, la Commission a adopté une communication au Conseil constituant le cadre à l'intérieur duquel la Commission proposera une série de mesures techniques très précises visant toutes à la simplification des formalités douanières. Ces formalités constituent à l'heure actuelle un handicap considérable, notamment pour les petites et moyennes entreprises n'ayant pas la possibilité de créer des agences en douane spécialisées.
4. - Il faut signaler enfin que la Commission a décidé, sur proposition de M. Scarascia Mugnozza, de proposer la création en Grande-Bretagne et en Italie de bureaux d'information "régionaux" (Edimbourg, Cardiff, Milan et Italie du Sud).

Amitiés

B. OLLIVI

